

## COMPTE-RENDU DU COMITE DE DIRECTION DU CST DU 3 MARS 2026

Le Comité de direction du CST s'est réuni le 3 mars 2026 de 20 heures 30 à 23 heures 30.

Y assistaient : Aurora COSTA, Ghislain LOMBARD, Sun WAI SONG, Gérard MIQUEL, Charles LASSUS, Franck FALCONE, Alain LACASSIE, Cédric PETERSON, Michel PAZOS, Danièle MONLEZUN, Patrick DAVEAU (invité cause ROSAS) Michel RANSOU

**1 LICENCES** : nous sommes toujours 97 adhérents .

**2 FINANCES : 2-1 AFFAIRES COURANTES** : 14 705,98 € en compte courant, dont un mouvement + 8 641 € – 7 966 € pour ROSAS, 24 327,45 € en livret A (intérêts 2025 compris) et 814 € en compte titre.

Nous facturons 250 € à l' EPSTN pour notre participation aux championnats de sauvetage des 14 et 15 février derniers.

**2-2 ROSAS** : Patrick DAVEAU, gestionnaire de premier rang du stage à **ROSAS**, était présent pour améliorer notre organisation. Des difficultés sont survenues au sujet des encaissements d'acomptes et de soldes de la part de certains participants.

Précision initiale : ROSAS est un stage destiné aux enfants adhérents du CST, dans la mesure où on y délivre des titres ouvrant des prérogatives de plongeur. Et non pas un voyage d'agrément.

Chaque année, le CST fait l'avance de l'hébergement et des plongées auprès de l'organisateur local. Les participants versent au CST un acompte couvrant ce premier paiement, et versent le solde au moment du stage. Deux participants ont négligé de verser leur solde pour le voyage de 2024, et ont quitté le CST depuis, nous laissant une ardoise de 1 200 €...

Après discussion, il est décidé de les relancer par courrier recommandé, pour réclamer officiellement ces paiements et interrompre la prescription.

Il est aussi demandé que le paiement du solde intervienne avant le départ pour ROSAS, et non plus après. Ce dispositif sera systématisé à partir de 2027. Mais une incitation sera engagée dès 2026. Si certains adhérents connaissent des difficultés, ils sont invités à contacter le président. Des facilités sont envisageables, mais à titre exceptionnel, une association comme la nôtre n'ayant pas le droit de se transformer en établissement de crédit. Une complaisance excessive nous exposerait et nous affaiblirait en interne et en externe.

Aurora observe que le CST a intérêt à encaisser les montants demandés aux participants, et qu'il lui est facile, en cas de prestation non utilisée à ROSAS, de la rembourser. Plutôt que d'attendre que le décompte définitif soit établi pour chaque participant, et de ne réclamer qu'une créance certaine, certes, mais tardive.

Cette rigueur importe d'autant plus que nous sommes bien traités par l'organisation à ROSAS, tant pour les plongées (deux plongées en matinée, ce qui libère les après-midis), que pour l'hôtellerie, où nos demandes fluctuantes sont encore acceptées. Notre situation là-bas est à la fois pérenne et fragile. Ne l'exposons pas.

Par lettre du 16 février 2026, Madame la Maire de TARBES nous a notifié nos subventions de l'année, à savoir 1 600 € d'« ordinaire », et 2 500 € d'« exceptionnelle ». C'est légèrement inférieur (400 €) à notre demande en date du 17 août 2025, mais cela permet d'attribuer à chacun des sept moniteurs à ROSAS une aide de 150 €, comme l'an dernier, à défalquer de leur remboursement au CST.

Il est rappelé que les stages à ROSAS ne donnent lieu qu'à la délivrance de titres de plongeur de bronze, d'argent ou d'or, et que l'accès au N1 n'y est ouvert qu'exceptionnellement aux membres de la section « Enfants » du CST pourvu qu'ils aient suivi une formation théorique validée ou constatée par un moniteur, et passé avec succès les épreuves pratiques.

Dans l'esprit de la valorisation de l'encadrement, il est décidé de maintenir pour chaque encadrant lors des interventions pendant les stages N1, 2 et 3 à HENDAYE le principe d'une dotation du CST de 18 € par élève encadré, à déduire de leurs remboursements pour BELLA VISTA ou DORRONDEGUY.

**2-3 DEFISCALISATION DES KILOMETRES PARCOURUS POUR LE CST :**  
**Alerte :** la loi de finances pour 2026 vient de réduire le barème, de même que le plafond des prises en charge des repas. A examiner de près lors de la prochaine déclaration de revenus.

Aurora a présenté le 19 février 2026 un exposé sur notre accès à la défiscalisation. Il en sera établi un compte – rendu avec un tableau des défiscalisations rattachables à nos activités et acceptables par le Club.

**2-4 TARIFICATION DE LA BIO** : pour l'instant, elle demeure gratuite, même en cas de location de kit d'oxygénothérapie. On verra lors de la préparation de l' AG du 19 septembre 2026 s'il y a lieu de procéder autrement.

**3 POINT SUR VP DIVE** : le calibrage des droits des quatre catégories d'utilisateurs retenus est fait : adhérents de base, CODIR, moniteurs et administrateurs.

La gestion du matériel restera en dehors de VP DIVE.

Une réunion des moniteurs est prévue le 24 mars 2026 à 20 heures afin de les former à la création d' « événements » dans VP DIVE.

Il reste, dès à présent, à clarifier la gestion du calendrier. Notre logiciel actuel disparaîtra quoi qu'il en soit à l'automne 2026.

**4 PREPARATION DE L' AG DU 19 SEPTEMBRE 2026** : elle se tiendra à la Ferme SAINT FERREOL à CHIS. Le menu est proposé à 35 €, plus 150 € de location de la salle.

Le CST invite, certes, mais pour ne pas être débordé, il fixe la contribution de chaque participant à 15 €, à verser avant le mardi 1er septembre 2026. Nous renonçons aux offres du JARDIN DES SAVEURS à SEMEAC et de l' Auberge d' ORIGNAC.

Un nouveau logo est à l'étude.

**5 ENTRETIEN DU COMPRESSEUR** : il est prévu le mardi 7 avril 2026 à partir de 14 heures, sous l'autorité de Sun : filtres, filtre à huile, tamis moléculaire, vidange puis analyse d'air. Ce matériel a tourné une cinquantaine d'heures en douze mois, ce qui est très peu.

**6 DELIMITATION DU TERRAIN DU CST** : le 19 février dernier, nous étions convoqués sur place par la mairie de TARBES en la personne de Monsieur BOUCHERON, DGS, en présence du géomètre chargé de la division, du service foncier municipal, de l'association CAP AUTONOMIE INCLUSION et du représentant de l'association culturelle gestionnaire de la mosquée, nos voisins immédiats. Cette réunion visait à régler quatre difficultés soulevées par le géomètre :

6-1 Les murs de la mosquée ont été (par erreur) implantés sur le terrain demeuré propriété de la mairie. Une régularisation est nécessaire. La mairie et le géomètre s'en chargent. Nous ne sommes pas concernés.

6-2 Lors de la délimitation de la parcelle revenant à la mosquée, la mairie a accepté une servitude de cour commune implantée sur environ trente mètres carrés devant le rideau roulant de notre garage. Elle avait pour but de rendre inconstructible cet espace, qui devait accueillir la sortie de secours de la mosquée. Finalement, cette sortie de secours a été implantée ailleurs, et la servitude de cour commune va disparaître. Ouf !

6-3 La superficie exacte du terrain souhaitée par l'association CAP AUTONOMIE INCLUSION est en débat, à l'opposé lointain de notre propre terrain. Peut-être y aurait-il quelque profit pour nous si l'association décalait sa construction vers le nord.

6-4 La largeur de la bande de terrain nous restant serait de quatre mètres, plus (c'est en débat) deux fois vingt centimètres pour les futurs poteaux d'accroche de notre futur portail côté rue. Cette largeur sécurisera l'accès de notre local à un « gros » fourgon pour le jour où il nous faudra rééprouver les tampons ou procéder à un déplacement du compresseur.

**7 BATEAU** : le mécanicien Jean Luc LE GAILLOU a été approché pour réparer l'hydraulique de barre.

Il a produit un devis de 1 092,37 € qui, outre ce travail, propose de tarer les injecteurs. Cette dépense est sérieuse, mais après débat il apparaît que le CST ne peut se charger de tels travaux, faute d'outillage adapté, et que le tarage des injecteurs sera bénéfique pour la consommation de carburant et la prévention de pollutions telles que celle du 13 mars 2026. Tout cela montrera à la Capitainerie l'étendue de notre bonne volonté.

Il est décidé de demander au mécanicien, en même temps, de procéder à la vidange et au remplacement des anodes internes au moteur.

Le tirage à terre du bateau est prévu les 20 et 21 mars 2026. Un appel à volontaires sera demandé à Myriam.

**8 VOYAGES** : Le devis pour l' ESTARTIT est en attente. A payer quinze jours avant le départ, par virement autant que possible, à la diligence d' Aurora.

Ghislain met la dernière main au voyage à LA LONDE (83) en octobre 2026, sur la base de réservation de chambres doubles au voisinage du club de plongée, et d'une pension complète, pour environ 780 € trajet en sus.

## **9 QUESTIONS DIVERSES :**

9 – 1 TIV : les TIV 2026 sont terminés, ainsi que les requalifications.

9-2 Communication : Mathieu DUCLOS a réalisé une intervention radiophonique de promotion du CST par le truchement de PONTACQ RADIO le 2 mars 2026.

9-3 Plongée au lac de SEDE (SAINT GAUDENS) : un projet, mais pas de nouvelles du gestionnaire local. Michel PAZOS relance.

## **PERMANENCES A VENIR**

Le 7 mars 2026 Gérard MIQUEL  
Le 14 mars 2026 Danièle MONLEZUN  
Le 21 mars 2026 Gérard MIQUEL  
Le 28 mars 2026 Danièle MONLEZUN  
Le 4 avril 2026 Ghislain LOMBARD

Prochain Comité de direction mardi 7 avril 2026 à 20 heures 30,

Dressé le 4 mars 2026

Michel RANSOU